

Lumigny-Nesles-Ormeaux

(Seine-et-Marne)



DELIBERATION N° 2018/10/02/01 Conseil municipal du 2 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, dûment convoqué le 26 septembre 2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SEINGIER Pascal, Maire.

Date de convocation : 26/09/2018

Date d'affichage : 09/10/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

EFFECTIF PRESENT : 11

EFFECTIF VOTANT : 12

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 1

| | |
|---------------------------------|---|
| <u>Etaient présents</u> | Pascal SEINGIER, Johnny BARRAL, Marine BUISSON, Benoit BONTEMPS, Jérôme DUCLOS, Thierry FOURNIER, Luc HORVAIS, Maria LAMANDÉ, Patrick OLIVIER, Sylvie PELLERAY, Catherine SCHLAPPI, |
| <u>Présents par procuration</u> | Marie-Christine DASBON a donné pouvoir à Johnny BARRAL |
| <u>Absents excusés</u> | Claude EVRARD, virginie TIRON |
| <u>Absents non excusés</u> | Stéphane CHASSAING, Cyrille LAHAYE, Daniel SÉNÉCHAL, |

Secrétaire de séance : Johnny BARRAL

Révision des tarifs des concessions funéraires

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

Vu l'article L2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessionnaires,

Vu la délibération N°2012-81 du 23 novembre 2012 relative à l'approbation du règlement et à la fixation des droits à concession

Vu la délibération N°2012-82 du 23 novembre 2012 portant durée, tarif des concessions et taxe communale concernant les opérations funéraires et cinéraires,

Monsieur Thierry FOURNIER informe le Conseil Municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires.

A compter du **1^{er} novembre 2018**, la tarification sera la suivante :

| <u>Durée de concession</u> | <u>tarifs</u> |
|----------------------------|---------------|
| Concession 30 ans | 300.00€ |
| Concession 50 ans | 500.00€ |
| Columbarium 15 ans | 350.00€ |
| Columbarium 30 ans | 500.00€ |
| Columbarium 50 ans | 700.00€ |

ADOPTÉ : à l'UNANIMITÉ des membres présents

*Fait et délibéré le 2 octobre 2018
Pour extrait conforme au registre
des délibérations*

Le Maire,
P.SEINGIER



09
25
50